



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 92 93



genuyt@actheos.com



www.actheos.com

SOS CHRETIENS D'ORIENT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

10 rue du Dôme
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthodes » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC N°2022-06.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, 19 juin 2026



SAS Genuyt & Associés

Représentée par

Charles-Antoine GENUYT

Commissaire aux comptes

SOSCO - BILAN ACTIF AU 31/12/2025 (€)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	63 486	46 793	16 693	29 391
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	308 077	263 299	44 778	32 592
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 460		2 460	2 460
Total I	374 023	310 091	63 932	64 443
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	16 862		16 862	11 943
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	839 091		839 091	1 253 271
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 472		4 472	391 611
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	15 748		15 748	15 748
Disponibilités	1 639 914		1 639 914	1 860 558
Charges constatées d'avance	32 391		32 391	30 011
Total II	2 548 478		2 548 478	3 563 143
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 922 501	310 091	2 612 410	3 627 585

SOSCO - BILAN PASSIF AU 31/12/2025 (€)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 000 000	2 000 000
Autres		
Report à nouveau	427 317	(51 668)
Excédent ou déficit de l'exercice	(991 914)	478 985
Situation nette (sous total)	1 435 403	2 427 317
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	X	X
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	504 592	558 847
Total II	504 592	558 847
PROVISIONS		
Provisions pour risques	43 750	43 750
Provisions pour charges		
Total III	43 750	43 750
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	427 320	376 928
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	170 919	220 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 426	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	628 665	597 671
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 612 410	3 627 585

SOSCO - COMPTE DE RÉSULTAT 2025 (€)

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	40	50
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	41 930	46 328
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 224	14 732
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 235	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 748 653	8 263 274
Mécénats	5 100	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	213 257	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	97 009	741 106
Autres produits	248	4 203
Total I	7 114 696	9 069 693
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	6 333	17 314
Variation de stock	(4 919)	(4 267)
Autres achats et charges externes	2 507 347	2 533 448
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	84 552	89 848
Salaires et traitements	978 485	1 020 214
Charges sociales	450 643	481 316
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	63 999	70 181
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	42 754	22 591
Autres charges	4 011 132	4 376 283
Total II	8 140 327	8 606 927
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1 025 632)	462 766
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 777	16 759
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	14 941	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	33 718	16 759
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	33 718	16 759
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(991 914)	479 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		540
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		540
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(540)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	7 148 413	9 086 452
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 140 327	8 607 467
EXCEDENT OU DEFICIT	(991 914)	478 985

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

ANNEXE

Du 1/1/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 612 410 €, & au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 991 914 €.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/1/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ont été établis le 27/5/2025. À partir de 2025, les missions locales produisent leurs propres états financiers. Ainsi leurs comptes sont enregistrés de façon autonome dans les pays respectifs et ne sont donc plus intégrés dans ceux de l'association.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle ;
- comparabilité & continuité de l'exploitation ;
- régularité & sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement & de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement ANC N°2025-01 du 11 mars 2025 relatif au plan comptable général, modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, & au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par les règlements ANC N°2020-08 & ANC N°2022-04

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Objet

L'association a pour objet :

- de mettre en œuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère,
- de développer des actions à caractère civiques, culturelles, pédagogiques et caritatives,
- de développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient,
- de relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires proches de l'esprit de l'association,
- de mener des actions de sensibilisation,
- d'organiser des campagnes d'information auprès des institutions et du public conformément à son objet social.

De plus, en cas de catastrophes présentant un caractère imprévisible et ponctuel, l'Association intervient en tous lieux.

Ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations,
- les subventions de toute nature ou provenance,
- les recettes provenant des activités qu'elle peut organiser,
- les dons et aides privées que l'association peut recevoir,
- toutes autres ressources autorisées par la loi et les règlements en vigueur. Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement & la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- installations générales	3 à 5 ans
- matériel informatique	2 à 5 ans
- mobilier	3 à 5 ans

Créances

Les dons à recevoir correspondent à des dons effectués avant la fin de l'année et crédités en 2026.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 20 salariés en 2025 comme en 2024.

Indemnités de fin de carrière

Compte tenu du taux élevé de rotation du personnel et de l'âge moyen relativement jeune des salariés, l'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements de départ à la retraite.

Contributions volontaires en nature

Dans le cadre des missions sociales, les contributions volontaires en nature des volontaires bénévoles sont valorisées sur la base du SMIC & d'une durée hebdomadaire de 35H.

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

IMMOBILISATIONS

Du 1/1/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Val brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche & de développement		TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	63 486		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		5 275		
		Matériel de transport		56 088		
		Matériel de bureau & inform., mobilier		216 904		29 810
		TOTAL III	278 267		29 810	
FINANCIERES	Prêts & autres immobilisations financières			2 460		
	TOTAL IV			2 460		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				344 213		29 810

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.		TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL II			63 486	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers				5 275	
		Matériel de transport				56 088	
		Mat.bureau, inform., mobilier				246 714	
		TOTAL III			308 077		
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières					2 460	
	TOTAL IV					2 460	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						374 023	

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**AMORTISSEMENTS****Du 1/1/2025 au 31/12/2025**

CADRE A		SITUATIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorties de l'actif & reprises	Amortissements fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		34 095	12 697		46 792
Autres immos corporelles	Inst. gén. agencts. amén. divers				
	Matériel de transport	56 088			56 088
	Mat.bureau, inform., mobilier	189 587	17 624		207 211
TOTAL		245 675	13 734		263 299
TOTAL GENERAL		279 770	30 321		310 091

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**CRÉANCES****Du 1/1/2025 au 31/12/2025**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	839 091	839 091	
	Autres organismes sociaux	2 920	2 920	
	Débiteurs divers	1 552	1 552	
	Charges constatées d'avance	32 391	32 391	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	875 954	875 954	

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**PRODUITS À RECEVOIR****Du 1/1/2025 au 31/12/2025**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances clients & comptes rattachés	839 091

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT
VARIATION DES FONDS PROPRES
Du 1/1/2025 au 31/12/2025

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves pour investissement	2 000 000			2 000 000
Fonds dédiés	558 847	42 754	97 009	504 592
Report à nouveau	(51 668)	478 985		427 317
Résultat	478 985		1 470 899	(991 914)
TOTAL	2 986 164	521 739	1 567 908	1 939 995

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT
FONDS DEDIES
Du 1/1/2025 au 31/12/2025

Situations Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation En cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels						
ALMA BIDONVILLE EGYPT	2019	96 000	18 869	18 869		
NELLE ECOLE EZBET EGYPT	2019	355 980	330 854	18 130		312 724
ALMA-APICULTURE AIN HALAKIM	2022	88 947	88 947			88 947
ALMA-CENTRE MAR ROMANOS	2022	40 000	32 854			32 854
DINER DE CHARITE - HAUT KARABAKH	2022	83 002	57 245	57 245		
ALMA - EGYPT CENTRE SALAM EZBETH	2023	33 000	2 091	2 091		
ALMA - ETHIOPIE CENTRE DHADIM	2023	18 167	4 723			4 723
ALMA - LIBAN - DISP. FUM EL CHEBBAL	2023	50 429	674	674		
ARMENIE - VARDENIS	2025	22 591	22 591			22 591
FDD ALMA	2025	135 000		92 246	42 754	42 754
TOTAL		923 116	558 847	189 255	42 754	504 593

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT
DETTES
Du 1/1/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	427 320	427 320		
Personnel & comptes rattachés	64 087	64 087		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	89 819	89 819		
Etat Autres impôts, taxes & assimilés	17 014	17 014		
Créditeurs divers	30 425	30 425		
TOTAL	628 665	597 671		

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**CHARGES À PAYER****Du 1/1/2025 au 31/12/2025**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	427 320
Dettes fiscales & sociales	201 345
TOTAL	628 665

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE****Du 1/1/2025 au 31/12/2025**

Libellé	2025	2024
Bénévoles	1 495 853	1 783 611
Dons en nature	3 116	439 497
TOTAL	1 498 969	2 223 108

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT**RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER****Du 1/1/2025 au 31/12/2025**

PAYS	MONTANT (€)
ETATS UNIS	54 857
SUISSE	31 085
BELGIQUE	12 628
AUTRES	23 427
TOTAL	121 997

ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT					
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
Du 1/1/2025 au 31/12/2025					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS LOCALES			1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	6 753 753	7 351 075
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées directement	815 013	850 546	1.2 Dons, legs et mécénat		
-Versement à d'autres organismes agissant en France	5 000	900	-Dons manuels	6 748 653	7 317 480
			-Legs, donations et assurances-vie		
1.2 Réalisées à l'étranger			-Mécénat	5 100	27 246
-Actions réalisées directement	4 981 370	4 693 229	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		6 349
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.2 Frais d'appel à la générosité du public	1 424 884	1 522 124			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	662 746	553 686			
TOTAL DES EMPLOIS	7 889 013	7 620 485	TOTAL DES RESSOURCES	6 753 753	7 351 075
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	33 678		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS DES PROVISIONS		
5 - REPORT DES FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	75 374	25 757
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 093 564	243 653
TOTAL	7 922 691	7 620 485	TOTAL	7 922 691	7 620 485
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	2 275 246	2 544 656
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 1 093 564	- 269 410
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 181 683	2 275 246

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	12 557	12 322	Bénévolat	1 493 853	1 783 611
Réalisées à l'étranger	1 480 824	1 799 778	Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	3 116	33 956
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 588	5 477			
TOTAL	1 498 969	1 817 577	TOTAL	1 498 969	1 817 577

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DÉDIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	388 098	413 835
(-) Utilisation	75 374	25 757
(+) Report		-
FONDS DÉDIÉS EN FIN D'EXERCICE	312 724	388 098

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le CER présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Rappel des missions sociales et statutaires de SOS Chrétiens d'Orient (telles que définies dans les statuts) :

- . Mettre en oeuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère ;
- . Développer des actions à caractère civique, culturel, pédagogique et caritatif ;
- . Développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient ;
- . Relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires et proches de l'esprit de l'association ;
- . Mener des actions de sensibilisation ;
- . Organiser des campagnes d'informations auprès des institutions et du public conformément à son objet social ;

Ainsi donc, les missions sociales inscrites dans la colonne « Emplois » du CER sont constituées principalement des :

- actions réalisées directement sur le terrain qui comprennent les dépenses liées à l'emploi de volontaires, les assurances prises pour l'envoi des volontaires et chefs de mission sur le terrain, les projets et l'aide matérielle sur place, une quote-part des salaires des chefs de missions, du directeur des opérations, des administratifs et financiers et des postes de communication (digitale et événementiel) ; et enfin de certaines dépenses effectuées en France directement liées aux missions sur le terrain (matériel de sécurité, frais bancaires liés aux envois de fonds sur le terrain, prestataire pour l'envoi de médicaments (médicaments constituant un apport en nature évalué en bas du tableau).
- actions réalisées directement en France qui comprennent une quote-part des dépenses des campagnes de sensibilisation (marketing, impression et affranchissement) estimée à 40% du coût global du marketing ; une quote-part estimée à 70% des dépenses de publicité qui sont en fait des campagnes d'information, ; et des dépenses de déplacements divers liés aux missions de sensibilisation à travers la France (tournée Son et Lumière, tournée chorale, interventions écoles...).
- actions réalisées en France mais versés à d'autres organismes qui comprennent les versements à des organismes solidaires et proches de l'association, ou encore à des congrégations religieuses.

Les Frais de recherche de fonds sont limités aux frais d'appel à la générosité du public, l'Association vivant très largement des fonds privés de ses donateurs. Ces frais comprennent : une quote-part de 60% des dépenses de marketing et des dépenses liées (impression, routage...), une quote-part de 30% de publicité et une quote-part de 5% des salaires du pôle financier et du directeur de la communication.

Les Frais de fonctionnement enfin regroupent les dépenses liées au bureau à Paris (location, frais bancaires, téléphone, maintenance informatique...), ainsi que la dernière quote-part de 20% des salaires (fonction support, secrétariat et pôle administratif et financier).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	6 748 653	6 748 653	7 317 480	7 317 480
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	5 100	5 100	27 246	27 246
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			6 349	6 349
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	213 257		918 549	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	84 394		75 722	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	97 008	75 374	741 106	25 757
TOTAL	7 148 412	6 829 127	9 086 452	7 376 832
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	815 013	815 013	850 546	850 546
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	5 000	5 000	900	900
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	5 151 874	4 981 370	5 589 187	4 693 229
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 424 884	1 424 884	1 522 124	1 522 124
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	662 746	662 746	622 119	553 686
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS	33 678	33 678		
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4 379		3 993	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	42 754		22 591	
TOTAL	8 140 328	7 922 691	8 611 460	7 620 485
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(991 916)	(1 093 564)	478 985	(243 653)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE & DESTINATION (CROD)

Le CROD est structuré sous forme d'un tableau et présenté selon un modèle obligatoire.

Il comprend 2 grandes parties :

- Les produits par origine et les charges par destination :
 - Produits liés à la générosité du public ;
 - produits non liés à la générosité du public ;
 - Subventions et autres concours publics ;
 - Missions sociales ;
 - Frais de recherche de fonds ;
 - Frais de fonctionnement ;
 - etc.
- Les contributions volontaires en nature : produits par origine et charges par destination.

Le CROD est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et charges.

Pour son établissement, l'association a défini de manière précise des « missions sociales » ou « dépenses opérationnelles », de même que les principes et méthodes d'affectation des coûts directs et indirects attachés à chacune de ces missions (voir note CER).